



Cabinet Julien DREVET

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASSOCIATION

COUP DE POUCE A L'EMPLOI

10 ZA le Patural
43210 BAS EN BASSET

Siret n° 420 536 088 00040
Code APE : 8810C

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31/12/2025

Cabinet Julien DREVET
13 Allée du clos
42240 SAINT PAUL EN CORNILLON
Tél. 04 77 59 30 31 – Fax 04 77 59 30 39
julien.drevet@123ec.fr
SIRET 802 518 555 00023
APE 6920Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**SUR LES COMPTES ANNUELS****Exercice clos le 31 décembre 2025**

A l'assemblée générale de l'association COUP DE POUCE A L'EMPLOI,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée du 13 octobre 2022, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association « **COUP DE POUCE A L'EMPLOI** », relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de l'application du règlement ANC n°2022-06.

A ce titre, nous vous renvoyons au paragraphe « Changement de méthode » de l'annexe des comptes ci-annexés.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les

appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

J'ai vérifié la justification ainsi que l'apurement des soldes composant le poste créances clients, dettes fournisseurs et dettes fiscales et sociales.

J'ai également analysé les subventions perçues pour les contrats aidés et vérifié par sondage la réalité des salariés embauchés par l'association.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

Fait à Saint Paul en Cornillon, le 12 juin 2026.

Julien DREVET
Commissaire aux comptes



BILAN ACTIF

ACTIF IMMOBILISE	ACTIF	Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (I)	6 961	5 092	1 869	3 776	1 907	50,50
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	5 726	3 896	1 829	1 829		
	Constructions	40 726	34 033	6 693	7 431	738	9,93
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, matériel et outillage	58 294	45 131	13 164	17 493	4 329	24,75
	Autres immobilisations corporelles	328 456	192 188	136 268	160 584	24 316	15,14
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes				5 500	5 500	100,00
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	62		62	62		
	Prêts						
ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations financières	1 967		1 967	1 967		
	Total II	442 192	280 340	161 852	198 642	36 750	18,52
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
Comptes de Régularisation	Clients et comptes rattachés	7 496		7 496	27 969	20 463	73,19
	Autres créances	181 112		181 112	247 715	66 603	26,89
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	342 855		342 855	300 993	41 862	13,91
	Charges constatées d'avance (3)	4 167		4 167		4 167	
	Total III	535 630		535 630	576 667	41 037	7,12
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
Comptes de Régularisation	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	977 822	280 340	697 482	775 309	77 826	10,04

(1) Dont quel que soit
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

CAPITAUX PROPRES	PASSIF	Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)						
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecart de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale						
	Réserves statutaires ou contractuelles	278 016		278 016	278 016		
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	97 817		112 206	112 206	14 389	12,82
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	12 156		14 389	14 389	26 545	184,48
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement	82 605		147 252	147 252	64 647	43,90
	Provisions réglementées						
	Total I	470 594		523 085	523 085	52 491	10,03
	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
	Total II						
	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III	107 430		111 325	111 325	3 894	3,50
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 350		21 310	21 310	960	4,51
	Dettes fiscales et sociales	99 108		119 588	119 588	20 480	17,13
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes						
	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	226 888		252 223	252 223	25 335	10,04
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	697 482		775 309	775 309	77 826	10,04

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		12	Exercice N-1 31/12/2024	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2024	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens	333 686	622	334 308	225 202	109 105	48.45
Production vendue de services						
Chiffre d'affaires NET	333 686	622	334 308	225 202	109 105	48.45
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			572 507	385 643	186 864	48.46
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			345	14 434	14 434	100.00
Autres produits				1 195	850	71.13
Total des Produits d'exploitation (I)			907 159	626 474	280 685	44.80
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements				661	661	100.00
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			123 647	111 778	11 868	10.62
Impôts, taxes et versements assimilés			19 512	10 292	9 220	89.59
Salaires et traitements			616 041	436 270	179 770	41.21
Charges sociales			87 363	83 698	3 666	4.38
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			48 010	33 217	14 793	44.53
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			5 860	2 532	3 328	131.41
Total des Charges d'exploitation (II)			900 432	678 449	221 983	32.72
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			6 727	51 974	58 701	112.94
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

* Provisionnement de l'écart en fonction du nombre de mois

(1) Dont produits affranchis à des exercices antérieurs

(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

Voir l'annexe

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		12	Exercice N-1 31/12/2024	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2024	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)				8 022	400	4.99
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V				8 022	400	4.99
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)				1 110	1 470	132.43
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI				1 110	1 470	132.43
2. Résultat financier (V-VI)				6 913	1 870	27.05
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)				45 062	56 832	126.12
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital				74 267	73 839	99.40
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII				74 267	70 329	94.67
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				822	42 793	98.12
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII				822	42 793	98.12
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				3 136	27 537	89.78
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)				2 750	2 750	
Total des produits (I+III+V+VII)				918 739	209 956	29.62
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)				906 583	183 411	25.36
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)				12 156	26 545	184.48

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

(3) Redevance de crédit bail immobilier

(4) Dont produits provenant des entreprises liées

(5) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Voir l'annexe

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

La société a appliqué le règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, qui modifie le règlements ANC n°2014-03 relatif au Plan comptable général. Ce règlement s'applique obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ce changement constitue un changement de méthode qui n'a toutefois pas à être justifié puisqu'il s'agit d'un changement de réglementation qui s'impose à l'entité.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des immobilisations

	TOTAL	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
			Révaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles		6 961		
Terrains		5 726		
Constructions sur sol propre		16 464		
Installations générales agencements aménagements des constructions		24 262		2 117
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		58 294		5 720
Installations générales agencements aménagements divers		45 543		11 000
Matériel de transport		206 363		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		70 454		
Avances et acomptes		5 500		
TOTAL		432 606		18 837
Autres titres immobilisés		62		
Prêts, autres immobilisations financières		1 967		
TOTAL		2 029		
TOTAL GENERAL		441 596		18 837

	TOTAL	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles				6 961	6 961
Terrains				5 726	5 726
Constructions sur sol propre				16 464	16 464
Installations générales agencements aménagements constr.				24 262	24 262
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		2 117		58 294	58 294
Installations générales agencements aménagements divers				51 263	51 263
Matériel de transport		10 624		206 739	206 739
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				70 454	70 454
Avances et acomptes			5 500		
TOTAL			18 240	433 202	433 202
Autres titres immobilisés				62	62
Prêts, autres immobilisations financières				1 967	1 967
TOTAL				2 029	2 029
TOTAL GENERAL			18 240	442 192	442 192

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains	3 185	1 907		5 092
TOTAL	3 185	1 907		5 092
Constructions sur sol propre	3 896			3 896
Installations générales agencements aménagements constr.	16 464			16 464
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	16 831	738		17 569
Installations générales agencements aménagements divers	40 802	4 329		45 131
Matériel de transport	5 103	11 766		16 869
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	139 069	18 849	10 624	147 294
TOTAL	17 604	10 421		28 025
TOTAL GENERAL	239 769	46 103	10 624	275 248
TOTAL GENERAL	242 954	48 010	10 624	280 340
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	Reprises
Autres immob.incorporelles				
TOTAL	1 907			
Instal.général.es agenc.aménag.constr.	738			
Instal.techniques matériel outillage indus.	4 329			
Instal.général.es agenc.aménag.divers	11 766			
Matériel de transport	18 849			
Matériel de bureau informatique mobilier	10 421			
TOTAL	46 103			
TOTAL GENERAL	48 010			

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	3 510		3 510		
TOTAL	3 510		3 510		
TOTAL GENERAL	3 510		3 510		
Dont dotations et reprises exceptionnelles			3 510		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 967	1 967	
Autres créances clients	7 496	7 496	
Personnel et comptes rattachés	56		56
Débiteurs divers	181 057	181 057	
Charges constatées d'avance	4 167	4 167	
TOTAL	194 742	194 742	167 742
Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes es crédit à plus de 1 an à l'origine	107 430	107 430	
Fournisseurs et comptes rattachés	20 350	20 350	
Personnel et comptes rattachés	34 874	34 874	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	29 790	29 790	
Impôts sur les bénéfices	1 327	1 327	
Autres impôts taxes et assimilés	33 116	33 116	
TOTAL	226 888	226 888	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	3 894		

Variation des fonds propres

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.